



Maisons-Alfort, le 18 juin 2014

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
SOFLUID DP, revente de CEPsul ESPECIAL 98.5%**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier, déposé par S.A.G.A, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation SOFLUID DP.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence CEPsul ESPECIAL 98.5%, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 2060007 détenue par CEPsa, est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2016 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour SOFLUID DP est bien strictement identique à celle déclarée pour CEPsul ESPECIAL 98.5% ;

Considérant que les attestations d'engagements de fourniture et d'approvisionnement de la préparation d'origine entre SAGA et CEPsa ont été fournies ;

L'Anses émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation SOFLUID DP, présentée par S.A.G.A., mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit CEPsul ESPECIAL 98.5%.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : SOFLUID DP, PVEN.